

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

1^{re} DIVISION

Toulouse, le Juillet 1919

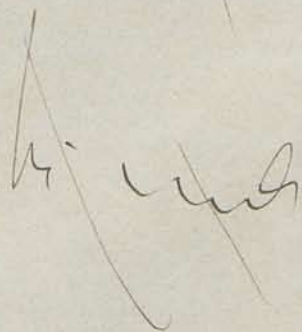
Le Préfet de la Haute-Garonne

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
(Direction du Personnel)

De nombreuses municipalités de mon département ont pris l'initiative d'ériger sur le territoire de leur commune un monument commémoratif aux soldats morts pour la Patrie.

Certaines d'entre elles, à raison des charges résultant de l'état de guerre ne peuvent assumer seules les frais d'érection et sollicitent une subvention de l'Etat. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître à quel titre, dans quelle mesure et sous quelle forme il serait possible de leur donner satisfaction et vous transmettre leur requête.

Le Préfet,



*le statut n'a pas été
entrevu sans avoir
été bien - (haute Garonne)
commun
l'œuvre se veut
à la fois*